

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

2020-02-021 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 14 février 2020

L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-Président, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Rodolphe GUYOT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel GALAND, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Eric LACOUME, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Christophe GALAN, Armand BATTISTON, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Armand REIS-FILIFE, David RESENDÉ, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AVIS DE LA CALI SUR LE PROJET DE DÉFRICHEMENT DE LA SOCIÉTÉ NEMO INVEST POUR LA RÉALISATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE ET SON SIÈGE ADMINISTRATIF SUR LA COMMUNE D'IZON

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du Développement économique,

Vu l'intérêt de la société NEMO INVEST pour s'implanter sur le Parc d'Activités Économiques d'Anglumeau à Izon,

Vu la délibération n°2019.07.128 du Conseil Communautaire validant le principe d'implantation de NEMO INVEST et l'autorisant à déposer les dossiers de demandes d'autorisation environnementales,

Vu la délibération n°2019.12.251 du Conseil Communautaire mettant à disposition de NEMO INVEST des parcelles permettant de réaliser des compensations environnementales,

Vu le courrier de la DDTM du 29 janvier 2020 concernant la demande d'avis sur le projet de défrichement de NEMO INVEST pour son implantation dans la zone d'Anglumeau à Izon,

Vu l'avis du Bureau du 10 février 2020,

La société NEMO INVEST est un des leaders français du domaine des « sports et loisirs outdoor » au sein des grandes surfaces. Fondée en 1985 et située aujourd'hui à Saint Medard de Guizières, elle est spécialisée dans le négoce et la distribution d'article de sports et de loisirs (articles de pêche, ballons, raquette...) et elle compte près de 125 salariés en haute saison. Elle dispose de 5 sites en France (Alsace, Loire etc...) qu'elle souhaite regrouper dans un bâtiment d'environ 12 000 m² comprenant des bureaux et un entrepôt de stockage sur le Parc d'Activités Économiques d'Anglumeau à Izon sur une parcelle d'environ 41 225 m². Aussi, ce projet de 11 millions d'euros témoigne de l'attractivité de La Cali et permet d'ancrer et de développer durablement cette entreprise et ses emplois sur le territoire.

Le projet de NEMO INVEST est soumis à différentes réglementations d'urbanisme et environnementales :

- ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) déposée en juillet 2019
- Permis de Construire déposé en juillet 2019
- Dérogation des espèces protégées déposée en novembre 2019
- Autorisation de défrichement déposée en janvier 2020
- Déclaration loi sur l'eau déposée en janvier 2020

L'objectif est d'obtenir toutes les autorisations dans les meilleurs délais afin de pouvoir commencer les travaux de défrichement en automne 2020, c'est à dire à la période ayant le moins d'impacts pour la biodiversité.

Ce projet étant soumis à étude d'impact, l'article L122-1 V du Code de l'environnement prévoit la consultation des collectivités locales concernées, aussi, l'avis de La Cali est sollicité. Il est à noter que les services de La Cali et NEMO INVEST ont travaillé conjointement tout au long de l'élaboration du projet.

L'implantation du bâtiment de NEMO INVEST prend bien en compte l'ensemble des contraintes environnementales du site en minimisant au maximum son impact sur l'environnement. Néanmoins, il reste tout de même des impacts résiduels qu'il convient de compenser :

- Concernant le défrichement de 7 575 m², NEMO INVEST prévoit le versement d'une indemnité compensatrice de 4 180 € au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois ;
- Concernant les zones humides, le projet impacte une zone humide de 6 597 m². Avec l'aide de La Cali, un site de compensation d'1,6 ha a été trouvé sur des parcelles privées à Vayres sur lesquelles un plan de gestion sera mis en œuvre pour restaurer un milieu humide ;
- Concernant les espèces protégées, le projet va impacter des habitats de chauves-souris et d'amphibiens. La Cali et la ville d'Izon ont donc mis à disposition 1,2 ha à proximité pour créer des habitats favorables à ces espèces ;
- NEMO INVEST va consacrer plus de 170 000 € aux mesures compensatoires sur 30 ans.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de donner un avis favorable sur le projet de défrichement de la société NEMO INVEST pour la réalisation d'un entrepôt logistique et son siège administratif sur la commune d'Izon

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **3 mars 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200220-2020_02_021-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_022-DE

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

2020-02-022 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 14 février 2020

L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Rodolphe GUYOT , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Christophe GALAN , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZAE VIGNON : ACQUISITIONS FONCIÈRES

Envoyé en préfecture le 03/03/2020 - 2/3
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le 
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_022-DE

Sur proposition de M. Jérôme COSNARD, Vice-président en charge du Développement économique,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence de développement économique, la loi Notre a consacré et renforcé le rôle exclusif des intercommunalité dans la création, l'aménagement et la gestion des Zones d'Activités Économiques.

Dans la perspective de favoriser un développement équilibré et solidaire de son territoire, La Cali avait structuré dès 2013 une offre multi-site de Parcs d'Activités Économiques, complémentaire et non concurrente, qui s'appuie sur les principales centralités urbaines du territoire, d'Izon à Saint-Seurin-sur-l'Isle.

Le secteur du Vignon situé à Saint Denis de Pile sur la RD 910 et en face de l'aérodrome des Artigues de Lussac s'inscrit dans cette offre multi-site de Parcs d'Activités et constitue un périmètre d'environ 18 hectares classés en 2 AUX au PLU. Par conséquent, il convient d'en finaliser en priorité la maîtrise foncière. La plupart des terrains sont d'ores et déjà maîtrisés par la puissance publique (16 ha environ répartis entre la commune et La Cali), néanmoins, il reste quelques parcelles à acquérir pour lesquelles les négociations sont bien engagées.

Considérant l'avis des domaines du 25 octobre 2020 établissant l'estimation de la valeur domaniale à 2,50 euros le mètre carré,

Après négociation avec les héritiers BLANC, propriétaires des parcelles YM 75 (2 275 m²), YL 184 (2 681 m²) et YL 185 (1 065 m²), il est proposé d'acquérir ces terrains à 2 € le mètre carré soit 12 042 €. Les frais d'actes notariés et autres seront à la charge de La Cali.

Vu l'avis du Bureau en date du 10 février 2020,

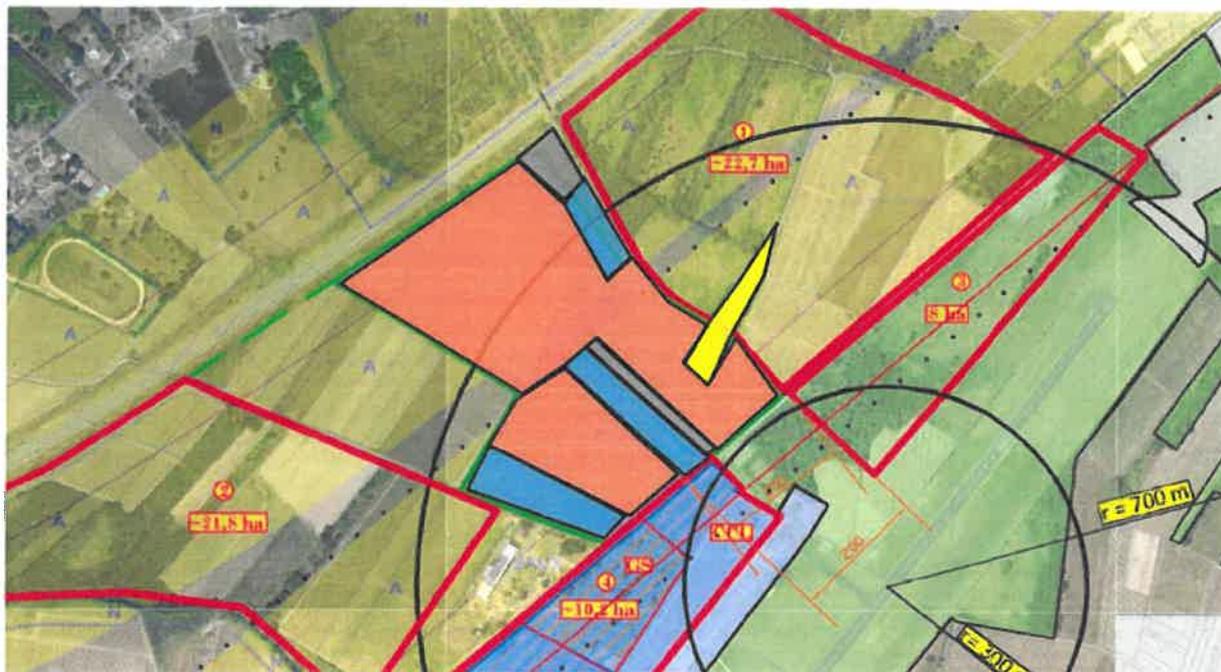
Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités d'acquisitions ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

Imputation budgétaire : DGA 3 – 2111 Acquisitions foncières

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Parcelles à acquérir, objet de la présente délibération |  Parcelles communales |
|  Parcelles Cali |  Parcelles privées en cours de négociation |



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 3 mars 2020
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200220-2020_02_022-DE